

1. Revenir à l'état de droit et à une situation d'ordre public normalisée, selon des modalités qui différeront en fonction de l'option retenue.
2. Sur le modèle des « Contrats de transition écologique » (CTE), construire avec les acteurs locaux un projet de territoire dynamique autour du site de Notre-Dame-des Landes et de la métropole de Nantes. Ce contrat, reconnu par l'Etat au plus haut niveau, regrouperait les engagements de chacun autour de tous les sujets du territoire : développement économique, mobilités, gestion des nuisances sonores, dynamique agricole, etc.

- En cas de transfert :

3. Mettre en place une desserte optimisée entre Notre-Dame-Des-Landes et la manufacturing valley
4. Accompagner Airbus dans ses solutions logistiques (négociation de l'utilisation de la piste avec AGO ou soutien aux solutions alternatives)

- En cas de maintien de Nantes-Atlantique :

5. Soutenir une stratégie foncière de long-terme au service de la manufacturing valley
- Bruit, nuisances sonores et procédures de navigation aérienne :
6. Réviser de manière urgente le plan de gêne sonore
 7. Réviser le PEB
 8. Protéger en priorité les établissements scolaires
 9. Mettre en place un réseau de stations de mesures réelles du bruit et un système de données intégré en accès public, relié aux données de trafic aérien
 10. Mettre en place une pente à 3°5 au lieu de 3.1° pour les atterrissages vers le sud (QFU21), (à étudier vers le Nord QFU 03)
 11. Etudier d'un décalage du seuil de piste pour les atterrissages vers le sud (QFU21) et vers le nord (QFU03),
 12. Etudier de manière concertée de nouvelles trajectoires et procédures pionnières (approches satellitaires),
 13. Plafonner des vols de nuit aux heures les plus sensibles
 14. Définir une feuille de route à l'attention des négociateurs français au sein de l'OACI et de l'EASA, pour une meilleure prise en compte des nuisances sonores dans la réglementation de la navigation aérienne.
 15. Poursuivre les études épidémiologiques engagées notamment par l'ACNUSA, relatives aux liaisons entre nuisances sonores et effets sur la santé
 16. Créer un fonds national d'intervention contre les nuisances sonores aéroportuaires, financé par des taxes et redevances révisées (TNSA), pour les financements de travaux d'isolation ou le cas échéant les délaissments.
 17. Réviser et simplifier les taxes et redevances aéroportuaires pour qu'elles prennent mieux en compte les nuisances sonores et environnementales et pèsent plus sur les mouvements que sur les passagers.

- Dans le cas d'un maintien à Nantes-Atlantique :

18. Allonger la piste de l'aéroport afin de décaler le seuil d'atterrissage face au sud (QFU21) ;
19. Plafonner les vols de nuit aux heures les plus sensibles
20. Intégrer le dialogue avec les riverains et les démarches d'amélioration au contrat de territoire

(- Dans le cas d'un transfert à Notre-Dame-des-Landes

21. Veiller à respecter dans le temps les garanties de non-installation de riverains dans les zones de bruit.)

22. Mettre en place un système de guidage horizontal et vertical pour les approches vers le sud (QFU21) à Nantes-Atlantique.

23. Encourager les systèmes embarqués (systèmes satellitaires)

24. Améliorer les équipements radars Impacts sur l'air, l'eau et la biodiversité :

25. Veiller à la protection des abords du lac de Grandlieu par les documents d'urbanisme (PLUM, PEAN sud Loire)

26. Accélérer la mise en place du green taxi (taxiage électrique) ou autres systèmes

27. Assurer la cohérence des aéroports existants dont Rennes SaintJacques

28. Intégrer les accès ferroviaires à chacun de deux projets (tram-train ou tram)

29. Donner une priorité territoriale à la liaison Nantes-Rennes et à la décongestion du périphérique

- En cas d'abandon de Notre-Dame-des-Landes :

30. Garder la maîtrise foncière publique à Notre-Dame-des-Landes

31. Bâtir un programme novateur avec une gouvernance ad hoc piloté par l'Etat autour de la préservation de l'écosystème bocager et de l'agriculture périurbaine et faisant du retour à la légalité un préalable ;

- En cas de réalisation de Notre-Dame-des-Landes :

32. Renforcer les dispositifs de préservations des espaces agricoles et naturels existants (PEAN des Trois Vallées, Zones agricoles protégées (ZAP), objectifs du Schéma de cohérence territorial (SCOT), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), etc.) autour du site de Notre-Dame des-Landes;

- Dans les deux cas,

33. Adopter un PEAN Sud-Loire ambitieux, pour lutter contre la pression foncière

34. Encourager les initiatives de protection de la biodiversité dans les emprises aéroportuaires.

>>>>>>>>>>Plus jamais ça :

35. Systématiser les débats sur programmes en amont des concertations sur les grands projets. (Pas de mesure juridique nécessaire. Cadre existant à mieux appliquer : directive plan programme transposée).

36. Eviter le traitement cloisonné des procédures sans mise en cohérence (DUP, loi sur l'eau, etc.)

37. Améliorer les méthodes d'évaluation des grands projets (systématiser l'analyse des options alternatives et évaluer la pertinence des évaluations socio-économiques)

38. Eviter la confusion des rôles au sein de l'Etat, maître d'ouvrage et garant de l'intérêt général

39. Faire un retour d'expérience sur l'implantation et la pérennisation de la ZAD et construire une doctrine de réponse au sein de l'Etat.